

**REPONSE DE Madame BIANCA FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Madame ROSA PROSPERI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Mise en œuvre effective du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Madame la Conseillère, Chère Rosa

Je vous remercie pour votre question qui me permet de faire un point d'étape dans la mise en œuvre du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Pour rappel, la démarche TZCLD doit se déployer selon 4 phases méthodologiques : la fabrique du consensus, la participation au diagnostic de territoire, la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, le recensement des travaux utiles et identification des entreprises à but d'emploi.

La Collectivité de Corse a donc mis en place une cellule d'appui aux territoires qui ont fait acte de candidature, qui intervient à divers niveaux en fonction de l'état d'avancement des dossiers. Elle participe notamment aux réunions de travail et aux comités locaux d'emploi.

Elle s'est rendue disponible auprès des communautés de communes de l'Alta Rocca, du Cap Corse, de Pasquale Paoli, du Sud Corse et de la ville de Bastia.

Une cellule de veille interne sur l'évolution de la démarche TZCLD, a également été mise en place pour une information actualisée et factuelle, dans l'attente d'une nouvelle loi instituant une 2^{ème} étape d'expérimentation.

Par ailleurs, les services sociaux de la Collectivité sont également sensibilisés et mobilisés avec :

- L'acculturation, à «Territoires zéro chômeur», des assistantes sociales pour un engagement auprès des territoires émergents et la diffusion de l'information auprès des bénéficiaires ;
- La définition d'un portefeuille du public suivi, éligible à l'expérimentation qui représente potentiellement 270 personnes sur le secteur Bastia par exemple ;
- La mise en place d'informations collectives visant à chercher l'adhésion d'un certain nombre de bénéficiaires du RSA ;
- L'organisation de réunions sur le public RSA pour une meilleure adhésion des suivis.

Le temps de fabrique du consensus, de diagnostic de territoire et d'identification des personnes privées durablement d'emploi est un temps long, au cours duquel les services de la Collectivité sont donc associés, chacun dans leur domaine d'expertise professionnelle (travailleurs sociaux, animateurs de territoire), afin de contribuer à cette phase préparatoire indispensable dans la conduite du projet.

L'exigence méthodologique est également une garantie de réussite du projet et d'appropriation par le porteur de projet de la démarche. Dans ce cadre, l'engagement de l'association TZCLD permet d'outiller les territoires en formation et en conseil.

Ce dispositif d'appui de la Collectivité est, quoi qu'il en soit, susceptible d'évoluer dès lors que la 2ème étape d'expérimentation sera adoptée dans le cadre d'un cahier des charges et des modalités d'évaluation des candidatures qui restent à déterminer.

Cependant, sur la mise en œuvre de cette deuxième phase d'expérimentation, que vous évoquez pour le printemps 2020, rien n'est moins sûr. Le gouvernement n'a pas encore clarifié ses intentions quant à ce projet d'extension.

La loi prévoit en effet qu'une évaluation produite par un comité scientifique doit être remise au Parlement au cours du premier semestre 2021.

"La volonté du Gouvernement est d'étendre ce dispositif afin qu'il atteigne une taille suffisante pour permettre de l'évaluer de façon rigoureuse, dans une logique coût-bénéfice, conformément à l'esprit du législateur", peut-on lire dans une [réponse](#) de la Ministre du travail du 16 juillet 2019 à une question écrite qui portait sur l'élargissement de l'expérimentation à de nouveaux territoires.

À ce stade, l'élargissement à de nouveaux territoires ne semble donc pas garanti.

En revanche, dans l'attente, les collectivités peuvent dès à présent, porter des projets dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

L'insertion par l'activité économique et le projet TZCLD présentent en effet des logiques complémentaires évidentes et les services de la Collectivité de Corse ont une solide expérience de l'accompagnement des personnes en difficulté et notamment des bénéficiaires du RSA, que nous pouvons mettre à profit.

C'est le cas de la communauté de communes Pasquale Paoli qui est en train d'élaborer un projet innovant de création d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui devrait prendre la forme d'une entité juridique portant plusieurs ateliers chantiers d'insertion (ACI) répondant à des besoins collectifs non satisfaits sur le territoire et ayant vocation à accueillir et recruter des personnes privées durablement d'emploi. Cette SIAE pourrait porter une entreprise à but d'emploi (EBE) lorsque la 2ème loi sera votée.

Un travail resserré avec le relais local de l'association TZCLD reste à mener, en commun avec les territoires, afin de les aider dans la constitution de leur dossier de candidature qui devra mobiliser encore plus, à l'avenir, les ressources humaines de la Collectivité et nous y veillerons. Pour mémoire, il y a une réunion de la Commission ad hoc le 27 janvier.

Je vous remercie.